

5. Place financière



OBJECTIF La place financière suisse joue un rôle précurseur en tant que place financière durable, et ce dans toutes les dimensions de la durabilité. Elle renonce aux investissements, aux crédits et à d'autres services financiers nuisibles et utilise ses propres ressources ainsi que celles de ses client·e·s pour des investissements qui contribuent davantage à la justice sociale, à la protection du climat et de la biodiversité, ainsi qu'à la conservation des ressources naturelles.



CONTEXTE

La Suisse abrite une place financière⁵⁸ d'une importance centrale au niveau mondial. Les établissements financiers helvétiques gèrent environ un quart de la fortune transfrontalière mondiale⁵⁹ – presque 2400 milliards de francs, plus qu'aucun autre pays.⁶⁰ Mais elle arrive aussi régulièrement en tête dans les classements qui épinglent l'opacité.⁶¹

Ce manque de transparence contraste radicalement avec la grande responsabilité que porte la Suisse, avec sa place financière leader au niveau mondial. Il va également à l'encontre des engagements pris par la Suisse elle-même. Dans son rapport « Finance durable en Suisse », publié en décembre 2022, le Conseil fédéral qualifie la Suisse de « leader en matière de finances durables »,⁶² alors que les banques suisses financent en

core des forages pétroliers, des aciéries, le secteur du transport lourd ou la déforestation.⁶³ L'évaluation du Conseil fédéral repose sur une interprétation très large du concept de durabilité. Il se réfère certes aux ODD, mais ne donne aux composantes sociales que très peu de poids dans sa stratégie. Du point de vue environnemental également, la place financière helvétique est très loin de montrer l'exemple. Au contraire : en raison de ses activités de financement du négoce mondial des énergies fossiles, elle est coresponsable d'environ 15 fois les émissions de CO₂ intérieures de la Suisse.⁶⁴ Elle alimente ainsi, selon les dernières estimations, un réchauffement climatique catastrophique entre 4 et 6 °C.⁶⁵ C'est justement la poursuite du financement d'activités nuisibles à l'environnement qui justifiait ce titre d'une étude du WWF sur la durabilité en décembre 2022 : « La place financière suisse perd du terrain. »⁶⁶



MARCHE À SUIVRE

NORMES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Du côté de la Confédération, il est urgent de convenir d'une définition juridiquement contraignante et étroite de la durabilité⁶⁷ et de mettre en place, sur cette base, des standards minimums pour les produits et services financiers. La taxonomie de l'UE a déjà ouvert la voie, en définissant les activités économiques considérées comme écologiques pour l'espace européen. Elle ne contient toutefois aucune définition juridiquement contraignante du concept d'investissement durable, se limite à la durabilité écologique, et inclut l'énergie atomique et le gaz, bien qu'ils soient sources d'émissions nuisibles pour le climat ou de dommages et problèmes environnementaux graves.⁶⁸

Le problème de l'écoblanchiment dans le secteur financier est largement répandu, et de plus en plus d'investisseurs souhaitent eux aussi aborder ce problème afin d'être en mesure de savoir quels produits d'investissement sont effectivement durables, et quels produits n'ont de vert que l'emballage.⁶⁹ En décembre 2022, le Conseil fédéral a publié une « position » sur cette thématique, dans laquelle il opte pour une définition très large de la durabilité.⁷⁰ Le Département fédéral des finances (DFF) est chargé d'élaborer un projet de réglementation d'ici à fin août 2024. Le Conseil fédéral a toutefois déjà annoncé qu'il renoncerait à ce projet si le secteur financier décidait de prendre des mesures d'autorégulation permettant, de son point de vue, une mise en œuvre efficace des mesures évoquées dans sa « position ». Le secteur a déjà disposé de plusieurs années pour y

parvenir, sans que rien ne change. Pour combattre efficacement l'écoblanchiment, la Suisse doit par conséquent prendre des mesures juridiquement contraignantes, orientées sur une définition de la durabilité permettant d'atteindre les objectifs visés. Elle doit par ailleurs utiliser les possibilités dont elle dispose pour défendre une définition claire et étroite au niveau international.

AMÉLIORER LA TRANSPARENCE DU SECTEUR FINANCIER ET LA LOI SUR LE BLANCHIMENT D'ARGENT

La corruption et le blanchiment d'argent privent de nombreux pays de revenus dont ils ont urgemment besoin. Selon le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), la Suisse s'est dotée « d'une législation comptant parmi les plus solides au monde » en matière de blanchiment d'argent et participe activement au développement de normes internationales.⁷¹ Elle a pourtant longtemps été considérée comme un paradis pour les fonds illégaux ou obtenus de manière illégitime, et cette réputation la poursuit aujourd'hui encore.⁷² Le Groupe d'action financière (GAFI), l'organisme international qui établit les normes mondiales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, dénonce de longue date les lacunes du dispositif mis en place par la Suisse.⁷³ Contrairement à sa propre perception, la Suisse ne peut pas se vanter d'être proactive en matière de réglementation. En règle générale, elle ne réagit que sous la pression internationale. Une réforme de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), inspirée des recommandations du GAFI, n'a pas abouti au Parlement en 2020. En août 2023, le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation sur un projet de loi visant à accroître la transparence et à faciliter

l'identification des ayants droit économiques des personnes morales – une exigence du GAFI – et a amorcé une réforme de la loi sur le blanchiment d'argent. Les nouvelles dispositions proposées ne permettent cependant de combler que superficiellement les lacunes existantes dans certains domaines-clés. La réforme en cours devrait au moins garantir que le dispositif de la Suisse en matière de blanchiment d'argent corresponde aux bonnes pratiques internationales, ce qui n'est pas le cas avec le projet actuel.

UN CONCEPT PLUS DURABLE POUR LA RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS FINANCIERS INTERNATIONAUX

Au niveau des institutions internationales, comme la Banque des règlements internationaux (BRI), le Comité de Bâle, le GAFI, le Conseil de stabilité financière (CSF), le G20 et le Fonds monétaire international (FMI), la Suisse doit défendre un système financier au service des populations et des générations à venir. Tous les pays et leurs banques centrales doivent être représentés sur un pied d'égalité lors de la mise en place de normes mondiales et de la prise de décision dans le domaine financier. La Suisse doit notamment s'engager en faveur d'une réforme financière nécessaire et pour une meilleure protection du climat et de la biodiversité, notamment au sein des différents comités de la BRI, basée à Bâle, la « banque des banques centrales ».⁷⁴

S'ÉLOIGNER DES INVESTISSEMENTS NUISIBLES, S'ORIENTER VERS DES PROJETS DURABLES

Si la place financière suisse entend devenir un leader en matière de durabilité, elle doit renoncer à tout financement direct de produits et d'activité qui ont un impact négatif sur les droits humains, le climat et la biodiversité. Ce principe est également valable pour les services qui soutiennent ce type d'activités, dont la souscription. La Banque nationale suisse (BNS) doit montrer l'exemple, avec une stratégie d'investissement qui fixe la norme en matière de durabilité. Elle doit cesser tout investissement nuisible, mais aussi assumer ses responsabilités au sein des entreprises dont elle détient des parts, en utilisant ses droits d'actionnaire pour prendre des mesures qui garantissent que les entreprises adaptent leur modèle d'affaires en fonction des objectifs internationaux en matière de climat et de biodiversité. Pour cela, elles doivent développer des plans de transition fondés sur la science et dotés d'un calendrier précis.⁷⁵ Au-delà de l'abandon d'investissements et d'octroi de crédits nuisibles, la BNS – et les acteurs privés de la place financière suisse – doit opter pour des investissements dans des projets et produits qui contribuent activement à davantage de durabilité.

UN MAXIMUM D'EFFICACITÉ PLUTÔT QU'UN MINIMUM D'IMPLICATION

Si la Confédération souhaite vraiment devenir une place financière exemplaire en matière de durabilité, elle devra prendre des mesures allant au-delà de la création d'incitations, et remplacer le principe de subsidiarité, en vigueur aujourd'hui, par un principe qui n'aura pas pour objectif principal de minimiser les interventions de l'État, mais plutôt d'avoir un maximum d'effets en matière de durabilité.⁷⁶

